



Académie Internationale d'Art Contemporain

ArtLookOne®

Grand Concours International d'Art Pintemps 2022

Du 18/04/2022 au 10/06/2022

Ouvert à tous les artistes.



L'Académie Internationale d'Art Contemporain organise pour la 2ème année un concours international d'art contemporain. Toutes les œuvres d'art sont admises : les dessins, les peintures, aquarelles, techniques mixtes, sculptures et photographies. L'objectif est de récompenser et de BOOSTER les artistes.

Ce concours s'adresse à tous les artistes vivants, sans condition d'âge, de nationalité ou de lieu de résidence et produisant des œuvres dans le domaine des arts graphiques ou décoratifs.

Un appel à candidatures est publié sur le site internet <https://artlookone.com> et annoncé sur internet en général.

Comment participer ?

Pour participer, les artistes doivent compléter un dossier de candidature sur le site internet, après avoir ouvert leur espace personnel (« le compte »).

Pour éviter toutes confusions, il est demandé de n'ouvrir qu'un seul compte par artiste. Un contrôle minutieux sera effectué avant la remise des prix.

Les candidats ne doivent rien envoyer par voie postale (courrier, catalogue, livre, ou œuvre d'art par exemple).

Une fois votre candidature enregistrée sur le site Artlookone.com, il vous sera demandé de régler des frais de participation selon le nombre d'œuvres téléchargées. Cette participation est essentielle et permet à L'Académie Internationale d'Art Contemporain de financer l'ensemble de l'opération et de garantir les récompenses offertes aux gagnants.

La publication officielle des résultats sera annoncée sur le site internet et par mail.

En cas de vente d'une de vos œuvres grâce au site, un don sera bienvenu. (en 2021, nous avons enregistré 13000 visites de l'exposition et distribué 21 prix).

1 – Participation

L'inscription est libre et permet de présenter au concours 1 à 3 œuvres par catégorie afin d'augmenter vos chances de remporter un prix. Vous pouvez concourir dans plusieurs catégories.

- Peinture huile et acrylique,
- Sculpture,
- Pastel, Aquarelle,
- Autres techniques,
- Photographie.

Télécharger les photos de vos œuvres et complétez les informations correspondantes à chacune d'elles. Il n'y aura pas de sélection préalable, toutes les œuvres seront présentées au jury pour attribution des prix.

Vous aurez la possibilité de modifier votre inscription (listes des œuvres présentées) tant que votre règlement ne sera pas encaissé.

Les copies et œuvres à caractère pornographique ne sont pas admises. L'Académie Internationale d'Art Contemporain se donne le droit de supprimer des œuvres sans avoir à le justifier.

L'Académie Internationale d'Art Contemporain se réserve la possibilité d'annuler la candidature d'un artiste en particulier et de lui rembourser le droit d'inscription payé sans être tenu de fournir le motif d'annulation et sans que la responsabilité de l'Académie Internationale d'Art Contemporain et de ses fournisseurs puisse être engagée.

Il est préférable pour chaque artiste de compléter au mieux leur profil et parcours artistique qui sera vu par tout le monde et apprécié du Jury.

2 – droits d'inscription

Pour pouvoir participer au concours il est demandé de s'acquitter de la somme de 30 € qui représente l'adhésion à l'association pour l'année 2022.

Un montant de 9 € par œuvre présentée quelle que soit la catégorie sera appliqué.

Le règlement sera à effectuer en euros.

Plusieurs moyens de paiement seront mis à votre disposition :

- Paypal (compte si vous en avez un ou carte bancaire sur le site de Paypal sans avoir à ouvrir de compte) (validation instantanée de votre paiement.)
- Virement bancaire (pour les virements issus de la zone non euro, ajouter 7 € pour frais bancaires)
- Chèque bancaire pour la France
- Mandat postal
- Western Union

Nous validons les paiements à l'encaissement. Pour PayPal (compte ou carte bancaire), c'est immédiat.

Une fois votre mode de paiement choisi et clic sur « Enregistrer », toutes les informations nécessaires vous seront communiquées par mail et sur le site.

Une fois votre règlement encaissé (selon le mode de paiement) votre inscription devient définitive et ne pourra pas être remboursée.

3 – Dates à retenir

Date limite d'inscription le : 27 mars 2022. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

L'exposition sera visible de tous du 17 avril au 12 juin 2022 inclus. Durant cette période le public pourra voter pour le prix du public.

La date de la remise des prix sera communiquée ultérieurement (Probablement en juin 2022).

4 – Composition du Jury

Il s'agit d'un Jury d'attribution des prix.

Le Jury reste souverain dans ses décisions.

Il est composé par :

- Des Artistes reconnus que vous retrouverez sur Artlookone.
 - Prince Thierry SINGER DE POLIGNAC, Artiste peintre et Sculpteur, parrain d'Artlookone.
 - Christine HENRY de St Gervais, Artiste peintre, Fondatrice Artlookone et Présidente de l'Académie Internationale d'Art Contemporain - ArtLookOne®.
 - Richard GAUTIER, Médaille d'or au Salon des Artistes Français.

<https://www.artistes-francais.com/>

- Pascal NIAU Médaille d'or au Salon des Artistes Français.

- Michel BIJAOU, Photographe, Fondateur Artlookone.
- Frédéric Julien Bonheur Présentateur Télé et Animateur Radio

Artistes primes 2021 dans différentes disciplines :

- Atrayoux (1er prix 2021)
- Henri Hadida (2ème prix jury 2021)
- Josseline HAYE-BEVIN (1er prix jury 2021)
- Regina Dahan (2ème prix jury 2021)
- Viktor Novitsky (1er prix jury)
- Daniele Baudry (3ème prix du jury)
- Marion Tubiana (3ème prix du jury)
- D'autres artistes viendront s'ajouter.

Des coups de cœur seront également décernés par :

- **Une œuvre du Prince Thierry SINGER DE POLIGNAC.**
- **Jean Luc Boun** Artiste international, offre une place pour 1 œuvre au Carrousel du Louvre.
- **Aldina MATEUS**, Présidente de la Société des Auteurs et Artistes Francophones, offre 3 **Médaille (or, argent et bronze)** .
- **La Galerie Thuillier** à Paris offre l'**exposition** d'une œuvre 20 ou 30F lors d'une exposition collective.
Facebook : <https://www.facebook.com/Galerie-Thuillier-497579940442728>
- **Le Salon d'Arts Plastiques de La Rochelle** offre l'**inscription** d'une œuvre au Salon de La Rochelle automne 2022.
- **L'Univers des Arts, M. Jean Louis AVRIL** : ¼ de page dans la revue de juillet 2022.
- **Le coup de cœur de la Présidente Christine HENRY de St GERVAIS**
- **Le coup de cœur de Michel BIJAOU, fondateur Artlookone.com**

5 – Distinctions

Environ 20000 euros de prix seront attribués incluant l'œuvre du Prince Thierry SINGER de PAULIGNAC.

26 prix et coups de cœur seront décernés et 30 mentions spéciales.

Les distinctions seront envoyées par courrier.

- Le Jury décernera 3 prix par catégorie.
- Prix du public.

Le 1^{er} prix de chaque catégorie sera offert en euros sous forme de carte cadeau et d'un diplôme honorifique et d'une médaille d'or.

Les 2^{ème} et 3^{ème} prix seront délivrés sous forme d'un diplôme honorifique et d'une médaille d'argent - bronze. Ils pourront bénéficier d'une carte cadeau en fonction du nombre d'inscrits et des dons reçus. En effet, nous voulons que les récompenses soient significatives et nos ressources sont les participations.

Le prix du public, offert en euros sous forme de carte cadeau, sera annoncé à l'issue de l'exposition.

Une remise de prix officielle sera organisée en fonction des possibilités et de la crise sanitaire.

Un diplôme « Mention spéciale du Jury » sera délivré aux 30 premières œuvres toutes catégories confondues. Ce diplôme a pour objectif d'apporter une reconnaissance officielle l'Académie Internationale d'Art Contemporain dont le talent artistique a été particulièrement remarqué

Ces distinctions de la part de l'Académie Internationale d'Art Contemporain valoriseront efficacement votre CV.

Un candidat ne peut pas être primé s'il l'a déjà été en 2021. Il peut cependant exposer ses œuvres au même titre que les autres candidats en étant hors concours et aura le privilège d'exposer gratuitement (sauf la cotisation d'adhésion à l'association).

6 – Résultats

Tous les artistes auront leurs œuvres présentées dans l'exposition virtuelle avec un lien vers leur biographie (fiche profil renseignée).

Les lauréats seront informés par mail.

Les résultats seront communiqués et diffusés sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram.

Une cérémonie de remise des prix sera organisée à Paris.

7 – droits d'auteur

Les artistes ayant ouvert en ligne un espace personnel restent propriétaires de la totalité des droits d'auteur relatifs aux œuvres d'art et aux informations contenues dans leur dossier de candidature. Les artistes accordent à l'Académie Internationale d'Art Contemporain un droit de reproduction gracieux et sans limitation de durée du contenu de leur dossier de candidature. Ce droit est limité à la communication faite par l'Académie Internationale d'Art Contemporain (communiqués de presse, publications sur le site internet, publications sur les réseaux sociaux, etc...).

8 – Données personnelles

Les candidats acceptent que leurs données personnelles fassent l'objet d'un traitement informatique par l'Académie Internationale d'Art Contemporain dans le cadre de la loi Française informatique et liberté relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Les candidats bénéficient d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données les concernant dans l'espace personnel dédié à chaque candidat.

Les candidats sont libres à tout moment de supprimer leur espace personnel en cliquant sur le bouton « Supprimer mon compte » prévu à cet effet dans le menu « mon profil ».

9 – Report, annulation, force majeure

L'Académie Internationale d'Art Contemporain se réserve le droit de reporter ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent.

En cas d'annulation exceptionnelle pour un motif autre que l'intervention d'un évènement de force majeure, le droit d'inscription payé est immédiatement remboursé aux candidats.

L'Académie Internationale d'Art Contemporain ne pourra être tenue responsable des conséquences de tout report ou annulation.

10 – Acceptation

En participant, l'artiste reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement qu'il accepte expressément et sans aucune réserve.